

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Maïssa Saint-Joy

<https://www.cadre21.org/membres/32857710766ff537cfc044e>

Date d'obtention : 2024-02-13 20:44:59

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que cette méthode nous permet de respecter les différents encadrements légaux et d'agir conformément aux principes de nos établissements. Elle nous permet de sécuriser les jeunes impliqués et de limiter la propagation des images ou vidéos intimes. Je retiens aussi qu'il ne faut pas consulter les photos ou vidéos intimes sous aucun prétexte, et cette méthode nous permet de respecter cela tout en collectant les informations nécessaires.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle va me mettre en confiance d'intervenir selon les bonnes pratiques dans ce genre de situation. Je saurai me fier à l'aide mémoire et à la grille pour faire une collecte de donnée valide et une intervention bienveillante, mais cadrante.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je ferai attention de laisser les jeunes parler librement afin de ne pas leur mettre des mots dans la bouche. Je ferai aussi attention à ne pas trop faire preuve de sympathie et de rester dans l'empathie. Cela me permettra de rester professionnelle auprès de la personne instigatrice qui a besoin de recevoir des informations éducatives sur la nature et les impacts de son geste sans forcément recevoir une sanction.